



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/1/Add.1
26 octobre 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-septième réunion
Montréal, 21 – 25 novembre 2005

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la réunion

Remarques préliminaires du président du Comité exécutif.

2. Questions d'organisation :

a) Adoption de l'ordre du jour

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/1 : contient l'ordre du jour provisoire de la 47^e réunion du Comité exécutif.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/1.

b) Organisation des travaux

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

3. Activités du Secrétariat

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/2 : présente un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 46^e réunion du Comité exécutif. Le document comprend des informations sur les activités de suivi mises en œuvre par le Secrétariat suite à la 46^e réunion et sur les préparatifs

Les documents de pré session du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

pour la 47^e réunion. Il contient aussi des informations sur les missions entreprises par le Chef du Secrétariat et le personnel du Secrétariat durant cet intervalle.

Question à traiter : aucune.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport.

4. État des contributions et des décaissements

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/3 : fournit des informations sur l'état du Fonds au 17 octobre 2005, selon les registres du Trésorier. A cette date, le solde du Fonds s'élevait à 114 391 141 \$US en tenant compte de tous les montants approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 46^e réunion inclusivement. Le solde du Fonds a été mis à jour par le Trésorier afin d'inclure les nouvelles contributions des Parties. Le document comprend aussi une mise à jour sur les pertes et les gains associés au mécanisme de taux de change fixe et des informations sur les dates auxquelles les billets à ordre ont été transférés, reçus et encaissés, suite à la décision 45/59 f) i). Il présente des informations globales pour le triennat 2003-2005 sur l'état des contributions et des décaissements, les intérêts accumulés ainsi que les pertes et les gains associés au mécanisme de taux de change fixe.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait prendre note, avec gratitude, du rapport du Trésorier.

5. État des ressources et planification

a) Rapport sur les soldes et disponibilité des ressources

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/4 : contient les informations des agences d'exécution sur les projets achevés avec soldes, le remboursement des fonds provenant de projets annulés et d'autres ajustements dans les projets.

Questions à traiter :

- Les agences d'exécution remboursent 913 399 \$US, plus des coûts d'appui de 113 555 \$US;
- Total des montants remboursés par les agences d'exécution multilatérales et bilatérales pendant le triennat 2003-2005; et
- Ressources totales disponibles pour la 47^e réunion.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du rapport sur les soldes des projets et la disponibilité des ressources, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/4.
2. Prendre note du montant net des fonds remboursés à la 47^e réunion par les agences d'exécution multilatérales pour des soldes de projets totalisant 913 399 \$US, dont

579 606 \$US provenant du PNUD, 229 269 \$US de l'ONUDI et 104 524 \$US de la Banque mondiale.

3. Prendre note du montant net des coûts d'appui remboursés à la 47^e réunion par les agences d'exécution multilatérales pour des soldes de coûts d'appui de projets totalisant 113 555 \$US, dont 74 706 \$US provenant du PNUD, 25 811 \$US de l'ONUDI et 13 038 \$US de la Banque mondiale.
4. Prendre note des soldes détenus par les agences d'exécution pour des projets achevés depuis plus de deux ans totalisant 2 891 059 \$US, coûts d'appui en sus, dont : PNUD - 994 163 \$US, coûts d'appui en sus; PNUE - 47 062 \$US, coûts d'appui en sus; ONUDI - 119 077 \$US, coûts d'appui en sus, et Banque mondiale - 1 730 757 \$US, coûts d'appui en sus.
5. Prendre note du montant de 25,2 millions \$US remboursé par les agences d'exécution entre 2003 et 2005, incluant les montants remboursés par les agences bilatérales pour des projets approuvés pendant le triennat.
6. Prendre note du montant de 115 418 095 \$US (à mettre à jour lors de la réunion) mis à la disposition du Comité exécutif pour des approbations à la 47^e réunion.

b) Plans d'activités de l'année 2005

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/5 : examine la planification des activités à la lumière des propositions soumises à la 47^e réunion.

Questions à traiter :

- Projets du plan d'activités de 2005 qui n'ont pas été déposés à la 47^e réunion et leur incidence sur la conformité;
- Exactitude des propositions prévues et de leurs valeurs; et
- Pays à considérer et activités requises en matière de conformité et qui devront être incluses dans les plans d'activités de 2006-2008.

Il met en évidence les projets inclus dans les plans d'activités mais qui n'ont pas encore été déposés. Parmi ces projets, il identifie ceux qui sont indispensables à la conformité ainsi que les activités susceptibles d'être requises afin d'aider les pays au sujet desquels la Réunion des Parties a pris des décisions concernant la conformité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du rapport sur l'état des plans d'activités de 2005, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/5, et du fait que des activités requises pour la conformité, à hauteur de 28,7 millions \$US, n'ont pas été déposées à la 47^e réunion et que la valeur des engagements à terme approuvés à la 47^e réunion [dépasse/est inférieure] de [à fournir à partir des approbations réelles] \$US à la valeur inscrite dans le plan d'activités de 2005-2007 du Fonds multilatéral;

2. Demander aux agences d'exécution bilatérales et multilatérales qui ont dans leurs plans d'activités de 2005 des projets requis pour la conformité, d'envisager inclure ces activités dans leurs plans d'activités de 2006-2008 et de s'efforcer d'améliorer leur performance quant à l'exactitude des projets prévus et de leurs valeurs.

c) Situation/perspectives de conformité aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal dans les pays visés à l'article 5

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/6 : comprend trois parties. La Partie I a été préparée en réponse aux décisions 32/76 b) et 46/4 et présente une analyse de l'état de conformité de tous les pays visés à l'article 5 pour les CFC, les halons, le bromure de méthyle, le tétrachlorure de carbone (CTC) et le 1,1,1-trichloroéthane. La Partie II contient une mise à jour, par pays, sur l'état de la mise en œuvre des projets en cours dans tous les pays visés à l'article 5, trouvés en situation de non-conformité par la Réunion des Parties ou qui risquent de le devenir. La Partie III contient une analyse sectorielle des données de consommation de SAO, présentées au Comité exécutif par les pays visés à l'article 5 dans le cadre de la mise en œuvre de leurs programmes de pays et des évaluations des programmes d'élimination des SAO.

Questions à traiter:

- Format révisé de la Partie I et des tableaux de données connexes, suite à la décision 46/4 ;
- État de conformité, état de la mise en œuvre des projets en cours et données sur la mise en œuvre des programmes de pays;
- Mise en œuvre de la nouvelle banque de données des programmes de pays et évaluations des programmes d'élimination des SAO; et
- Pays qui ont fait l'objet de décisions/recommandations en matière de conformité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du rapport sur la situation/les perspectives de conformité aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal dans les pays visés à l'article 5, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/6.
2. Demander aux agences bilatérales et d'exécution d'inclure, le cas échéant, dans leurs plans d'activités de 2006-2008, des activités d'élimination pour la consommation admissible dans les pays suivants pour lesquels aucune préparation de projet n'a été approuvée conformément aux décisions des Parties et du Comité exécutif :
 - a) CFC : Somalie lorsque les conditions pour des activités durables existeront;
 - b) Halons : Roumanie et Sierra Leone;
 - c) Bromure de méthyle : Arménie et Afrique du Sud; et
 - d) CTC : Népal, Sierra Leone et Zimbabwe.

d) Modèle du plan d'élimination triennal à horizon mobile 2006-2008 (suivi de la décision 44/5 d))

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/7](#) : renferme le modèle du plan d'élimination triennal à horizon mobile 2006-2008 pour le Fonds multilatéral. Ce document contient une analyse des montants de SAO dont le financement doit être approuvé pour permettre à tous les pays visés à l'article 5 d'atteindre les objectifs d'élimination du Protocole de Montréal pour 2005 et 2007, plus l'élimination partielle de la consommation résiduelle de SAO pour atteindre les objectifs d'élimination de 2010. Il précise la quantité de SAO à éliminer dans les pays visés à l'article 5, d'ici la fin de 2005 et entre 2006 et 2008, à travers des plans d'élimination sectoriels et nationaux pluriannuels approuvés, des projets individuels et des projets-cadres ainsi que le nombre de PGF et de PGEF en cours de mise en œuvre dans les pays à faible volume de consommation.

Questions à traiter :

- Les efforts encore requis, tant de la part des pays visés à l'article 5 concernés que des agences d'exécution et des agences bilatérales, pour mettre en œuvre les réductions déjà approuvées de la consommation et de la production de SAO (environ 87 143 tonnes PAO pour la consommation et 114 605 tonnes PAO pour la production) en prenant soin de ne pas sous-estimer ni ignorer les montants additionnels de SAO qu'il faudra financer pour assurer la conformité aux objectifs d'élimination du Protocole; et
- Le niveau de financement (quelques 7,2 millions \$US) associé aux tranches de projets d'élimination déjà approuvées qui n'ont pas été déposées pour approbation à la 47^e réunion.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Envisager adopter le modèle du plan d'élimination triennal à horizon mobile 2006-2008 comme un guide souple pour planifier les ressources du triennat correspondant;
2. Prier instamment les pays visés à l'article 5 qui ont des projets approuvés mais pas encore mis en œuvre ainsi que les agences d'exécution et bilatérales coopérantes d'accélérer le rythme de la mise en œuvre pendant le triennat 2006-2008;
3. Prier instamment les agences bilatérales et d'exécution de travailler avec les pays identifiés comme ayant besoin d'une assistance immédiate pour réaliser les objectifs d'élimination du Protocole de 2007 et 2010 et d'inclure des activités dans leurs plans d'activités de 2006-2008, le cas échéant; et
4. Demander au Secrétariat de présenter une mise à jour du modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile 2006-2008 à la dernière réunion de 2006 pour orienter convenablement la préparation du plan d'activités du Fonds multilatéral pour 2007-2009.

6. Mise en oeuvre du programme

a) Rapport global d'achèvement des projets de l'année 2005

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/8 : fournit au Comité exécutif un aperçu des résultats communiqués dans les rapports d'achèvement de projet (RAP) reçus durant la période de compte rendu, à savoir depuis la 44^e réunion en décembre 2004. Il répond aux décisions 23/8 i) et 26/11 du Comité exécutif qui demandaient à l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation, de présenter un rapport d'achèvement de projet global à la troisième réunion de chaque année, après consultation avec les agences d'exécution.

Questions à traiter :

- rapport d'achèvement de projet reçus et attendus;
- Contenu et qualité;
- Enseignements tirés;
- Calendrier de dépôt des RAP en 2006; et
- Cohérence des données contenues dans les RAP, l'Inventaire et les rapports périodiques annuels.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du rapport global d'achèvement des projets de l'année 2005, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/8, y compris le calendrier de remise des RAP attendus;
2. Demander aux agences bilatérales et d'exécution concernées :
 - a) d'établir d'ici la fin de janvier 2006, en collaboration avec le Secrétariat du Fonds multilatéral, la pleine cohérence entre les données des RAP, de l'Inventaire et des rapports périodiques annuels;
 - b) de fournir d'ici la fin de janvier 2006 les informations encore manquantes dans un certain nombre de RAP; et
 - c) d'éliminer d'ici la fin de janvier 2006 l'arriéré de RAP pour des projets achevés avant la fin de 2002.
3. Prier instamment la Banque mondiale de ne ménager aucun effort pour transmettre les RAP qui restent à remettre en 2005.

b) Retards dans la mise en œuvre des projets

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/9 : contient une évaluation des progrès réalisés dans les projets avec des retards de mise en œuvre, identifiés par des décisions prises lors de réunions antérieures du Comité exécutif. Il traite des projets pour lesquels des rapports de situation ont été exigés, examine les rapports périodiques de 2004 déposés par deux agences bilatérales,

présente le projet dont l'annulation éventuelle a été proposée et traite de l'incidence des projets retardés et annulés sur la conformité.

Question à traiter :

- Rapports à remettre à la réunion, par le Canada sur le programme national de gestion et de stockage des halons en Inde (IND/HAL/32/TAS/278 et 281), par l'Italie sur le projet de réfrigération Obod Elektroindustrija en Serbie Monténégro (YUG/REF/34/INV/13) et par le PNUD sur la mise à jour du programme de pays au Bangladesh (BGD/SEV/36/CPG/14).

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note, avec gratitude, des rapports de situation additionnels et des rapports remis au Secrétariat par l'Australie, le Canada, la France, l'Allemagne, le Japon, la Suède et les 4 agences d'exécution sur les projets avec des retards de mise en œuvre, contenu dans le document sur les retards dans la mise en œuvre des projets(UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/9)
2. Prendre note de la clôture des comptes du projet de refroidisseurs au Mexique (MEX/REF/28/INV/95), mis en œuvre par le Gouvernement du Royaume-Uni.
3. Prendre note du rapport périodique de 2004 sur l'accélération de l'élimination des CFC et des halons en Chine, remis par le Gouvernement des États-unis d'Amérique (CPR/PR/45/INV/425).
4. Prendre note que le Secrétariat et les agences d'exécution prendront les mesures prévues selon l'évaluation de la situation par le Secrétariat, à savoir, progrès, quelques progrès ou aucun progrès, feront rapport et aviseront les gouvernements et les agences d'exécution, le cas échéant.
5. Prendre note de l'achèvement de 30 projets sur les 95 classés dans la catégorie des projets avec des retards de mise en œuvre.
6. Prendre note des lettres d'annulation éventuelle qui devraient être envoyées pour les projets suivants :

Agence	Code	Titre du projet
France	SYR/REF/29/INV/48	Conversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b et du CFC-12 à une technologie à base de HFC-134a dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Sarkisian Refrigerators
France	SYR/REF/29/INV/53	Conversion du CFC-12 à une technologie à base de HFC-134a dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Shoukairi and Co.
BIRD	THA/HAL/32/INV/134	Projet d'élimination finale du halon-1211 et du halon-1301 chez les fabricants et les fournisseurs d'équipements de lutte contre l'incendie par la conversion à la poudre ABC, au CO ₂ , au HFC-227ea et aux gaz inertes
PNUD	IRA/REF/35/INV/133	Conversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b et du CFC-12 à une technologie à base de HFC-134a dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale et domestique à Ghotb Jonoub Industrial Group
PNUE	KEN/SEV/37/TAS/29	Assistance technique et politique
PNUE	OMA/SEV/37/TAS/07	Assistance technique et politique

7. Annuler le projet de réfrigération en Argentine (ARG/REF/18/INV/39) d'un commun accord, pour cause de faillite, et pour lequel un montant de 398 318 \$US avait été décaissé à la fin de 2004 sur le montant de 686 370 \$US approuvé pour le projet. La Banque mondiale cherchera à récupérer les coûts de l'équipement acheté à travers ce projet et attribuera une élimination de 22,62 tonnes PAO, selon la décision 39/13 b).

c) Rapport sur la mise en œuvre de projets approuvés comportant des exigences particulières pour la communication de rapports

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/10 : contient un rapport périodique sur la mise en œuvre de l'élimination du bromure de méthyle au Guatemala et au Honduras; un rapport périodique sur la mise en œuvre du projet d'assistance technique pour les réductions de bromure de méthyle et la formulation de stratégies régionales d'élimination dans les pays d'Afrique à faible volume de consommation (décision 46/16 c)); un rapport sur le programme de gestion, de récupération, de recyclage et de stockage des halons en Thaïlande (décision 45/12 g)) et un rapport de situation sur le décaissement des deuxièmes tranches des plans nationaux d'élimination des CFC au Mexique et au Venezuela (décisions 45/51 et 45/52).

Questions à traiter :

- Projet d'élimination du bromure de méthyle au Guatemala : des permis d'importation de bromure de méthyle ont été émis pour des quantités qui dépassent la consommation maximale de bromure de méthyle sur laquelle le Gouvernement s'était engagé; l'ONUDI a suspendu la mise en œuvre du projet; une mission du président du Comité exécutif et des Chefs des Secrétariats du Fonds et l'ozone est prévue au début novembre 2005 et un rapport sera remis à la 47^e réunion.
- Projet d'élimination du bromure de méthyle au Honduras : un changement a été proposé au calendrier d'élimination du bromure de méthyle.
- Programme d'assistance technique pour le bromure de méthyle dans plusieurs pays d'Afrique : aucune.
- Rapport de situation sur le décaissement des deuxièmes tranches sectorielles au Mexique et au Venezuela: aucune
- Programme de stockage des halons en Thaïlande : modification proposée concernant les coûts et les objectifs du projet à la lumière des lignes directrices actuelles et de précédents.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Étudier le rapport sur les délibérations entre les hautes autorités du Guatemala et le président du Comité exécutif ainsi que les Chefs des Secrétariats du Fonds et de l'ozone et les conseils qui pourraient être donnés au Gouvernement du Guatemala.
2. Étudier la demande du Gouvernement du Honduras de réviser les références temporelles contenues dans la décision XV/35, d'après le nouveau calendrier proposé par le Gouvernement.
3. Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du programme d'assistance technique pour le bromure de méthyle dans les pays d'Afrique à faible volume de

consommation et rappeler au PNUD l'exigence de remettre un rapport complet à la 48^e réunion sur les progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre de ce projet.

4. Étudier la demande de réallocation du financement à l'intérieur du programme de gestion des halons en Thaïlande, à la lumière des informations additionnelles qui doivent être fournies avant la 47^e réunion.

d) Projet de plan de travail de surveillance et d'évaluation pour l'année 2006

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/11 : contient le projet de plan de travail de surveillance et d'évaluation pour l'année 2006 qui résume les résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme de travail de 2005; une proposition pour les études d'évaluation à effectuer en 2006; l'approche méthodologique générale et le budget requis pour la mise en œuvre des études d'évaluation en 2006.

Questions à traiter :

- Résultats du programme de travail de 2005;
- Études d'évaluation proposées pour l'année 2006;
- Modalités de mise en œuvre et approche méthodologique; et
- Budget du programme de travail de 2006.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait décider d'approuver le programme de travail proposé pour 2006 pour la surveillance et l'évaluation, avec un budget de 346 000 \$US, tel qu'indiqué dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/11.

7. Propositions de projets

a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/12 : fournit des statistiques sur les propositions de projets reçues; présente un problème qui découle de l'examen des projets et contient la liste de tous les projets et de toutes les activités dont l'approbation globale est recommandée (Annexe I) et la liste des projets recommandés pour un examen individuel (Annexe II).

Question à traiter :

- Assistance pour les pays qui ont déclaré une consommation de référence de zéro.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Envisager désigner le programme PAC du PNUE comme le moyen d'apporter une assistance au secteur concerné dans un pays visé à l'article 5 qui a une consommation de référence et une consommation courante de zéro.
2. Envisager demander aux agences d'exécution et bilatérales de fournir une assistance dans la préparation et la mise en œuvre d'un PGEF pour s'assurer qu'à l'intérieur des montants

approuvés, les activités de projet incluent le soutien nécessaire, conformément aux règlements et aux politiques pertinents du Fonds sur les SAO, pour un pays dont la consommation de référence et la consommation courante sont de zéro mais où il existe un risque de consommation future.

3. Envisager accepter qu'une assistance soit offerte, conformément aux règlements et politiques existants applicables aux pays qui ont des consommations de référence établies, aux pays visés à l'article 5 qui avaient des consommations de référence de zéro pour le SAO concerné à condition que le pays ait démontré l'existence d'une consommation continue par des rapports vérifiables sur les circonstances réelles de la consommation et étayés par la communication des données appropriées, selon l'article 7, au Secrétariat du Fonds pendant deux années consécutives, au moins.
4. Approuver les projets dont l'approbation globale est recommandée.

b) Coopération bilatérale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/13 : contient 15 projets et activités soumis pour approbation par les Gouvernements du Canada, de la France, de l'Allemagne, du Japon, du Portugal, d'Espagne, de la Suède, de la Suisse et des États-unis d'Amérique, au titre de la coopération bilatérale. Cinq projets sont traités dans ce document et les 10 autres seront examinés au point 7 f) de l'ordre du jour, les projets d'investissement.

Question à traiter :

- Examen individuel du projet portugais sur le soutien de la communication et de la coopération pour les pays lusophones dans la région africaine.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait décider d'approuver le projet de coopération bilatérale du Portugal pour apporter une assistance en matière de politiques aux pays lusophones d'Afrique et au Timor oriental, au coût de 90 000 \$US, plus des coûts d'appui de 11 700 \$US pour le Portugal :

c) Amendements aux programmes de travail de l'année 2005

i) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/14 : contient 50 activités présentées par le PNUE dont 19 demandes pour des projets de renforcement des institutions, nouveaux ou à renouveler. Vingt de ces activités ont fait l'objet d'une recommandation pour approbation globale et sont examinées au point 7a) de l'ordre du jour. Dix-sept activités associées à des plans de gestion des frigorigènes ou à des plans d'élimination nationaux seront examinées au point 7f) de l'ordre du jour, les projets d'investissement. Cinq propositions de renouvellement de projets de renforcement des institutions feront l'objet d'un examen individuel ainsi que 8 autres activités proposées.

Questions à traiter :*Renouvellement des projets de renforcement des institutions*

- Les Îles Fidji ont demandé un financement pour l'année 2 de la phase IV de leur projet de renforcement des institutions. Le pays est en situation de non-conformité par rapport aux mesures de réglementation du Protocole sur le bromure de méthyle. Un projet destiné à aider les Îles Fidji à revenir à la conformité est déposé à cette réunion;
- La Micronésie et Tonga ont demandé un financement pour une seule année de renforcement des institutions. Ces 2 pays, comme 9 autres états de la région, ont bénéficié jusqu'à présent de la stratégie des Pays insulaires du Pacifique (PIP) pour une élimination totale d'ici la fin de 2005. Même si ces 2 pays sont admissibles au financement du renforcement des institutions, aucun rapport pertinent sur le renforcement des institutions, ni plan pour le soutien institutionnel ne semble disponible actuellement pour l'ensemble des 11 pays couverts par la stratégie des PIP après la conclusion de cette stratégie à la fin de 2005;
- Samoa demandé un financement pour la phase III de son projet de renforcement des institutions. Au moment de la rédaction de ce rapport, Samoa n'avait pas encore communiqué les données aux termes de l'article 7, ni les données du programme de pays pour 2004;
- La Sierra Leone a demandé un financement pour la phase II de son projet de renforcement des institutions;
- La Sierra Leone a communiqué des données sur sa consommation de halons en 2004 dépasse la consommation de référence et risque de se retrouver en situation de non-conformité par rapport aux mesures de réglementation sur les halons.

Autres activités

- Le Burkina Faso, le Rwanda, les Seychelles et la Tanzanie ont tous une consommation de référence et une consommation courante de zéro pour le bromure de méthyle. Le PNUE propose des programmes d'assistance technique de 15 000 \$US pour chaque pays afin de se prémunir contre toute consommation future. Même si le niveau potentiel de ce financement a été discuté avec le Secrétariat, le financement d'une assistance pour des pays dont la consommation de référence et la consommation courante sont de zéro a été soulevée comme question d'orientation (point 7a de l'ordre du jour);
- Le PNUE a demandé 46 000 \$US au titre de l'assistance technique pour créer une banque de halons au Kirghizstan qui rapporte pour la première fois une consommation de halons, soit 2,4 tonnes PAO en 2004. Des questions ont été posées, entre autres, sur la base de la consommation, la pertinence des activités proposées et le rôle du PNUE dans la banque de halons. La proposition touche aussi la question d'orientation sur l'assistance pour des pays dont les consommations de référence et courante sont de zéro (point 7a de l'ordre du jour);
- Le PNUE propose un programme d'assistance technique pour l'élimination du CTC au Népal. Au moment de la rédaction, le Népal n'avait pas transmis de lettre, tel que requis par la décision 45/14, reconnaissant que le pays aurait besoin d'une assistance additionnelle du Fond pour l'élimination du CTC;
- Le PNUE propose un projet de 1,8 millions \$US pour la formation et le renforcement de la capacité à travers des stages pratiques pour les agriculteurs afin de soutenir l'élimination du bromure de méthyle en Afrique. La proposition ne figure pas dans le plan d'activités du

PNUE de 2005 et, compte tenu de la date de son dépôt le 21 octobre 2005, elle n'avait pas encore été entièrement examinée par le Secrétariat au moment de la rédaction; et

- Une mise à jour du manuel de formation du PNUE pour les services de douanes a été proposée au coût de 200 000 \$US pour intégrer les problématiques plus récentes telles que le commerce illicite et les systèmes de permis d'importation/exportation. Le Secrétariat s'interrogeait sur la nécessité d'une révision complète du manuel par rapport à la préparation d'un supplément pour un coût moindre.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité pourrait :

Renouvellements du renforcement des institutions

1. Envisager l'approbation de l'année 2 de la Phase IV du projet de renforcement des institutions aux Îles Fidji.
2. Envisager le report éventuel d'un an des demandes de financement du renforcement des institutions en Micronésie au à Tonga et prier le PNUE de déposer des rapports pertinents sur la stratégie des PIP et des demandes de soutien du renforcement des institutions pour tous les pays de la stratégie des PIP à la 48^e réunion.
3. Envisager l'approbation de la première année seulement de la Phase III de la demande de renforcement des institutions pour Samoa si les données pour 2004 ne sont pas déposées à la 47^e réunion.
4. Envisager l'approbation de la première année seulement de la Phase II du projet de renforcement des institutions de la Sierra Leone.

Autres activités

1. Examiner les propositions de financement des projets d'assistance technique pour le bromure de méthyle au Burkina Faso, au Rwanda aux Seychelles et en Tanzanie suite à l'examen par le Comité de la question d'orientation soulevée au point 7a) de l'ordre du jour.
2. Examiner l'assistance proposée pour une banque de halons au Kirghizstan à la lumière des observations du Secrétariat et de la question d'orientation soulevée au point 7a).
3. Envisager l'approbation du projet d'assistance technique sur le CTC au Népal, à condition que le pays remette d'ici la 47^e réunion une lettre tel que requis par la décision 45/14 confirmant qu'il ne demandera aucune assistance additionnelle au Fonds pour l'élimination du CTC.
4. Examiner la proposition de 1,8 millions \$US pour un projet de formation et de renforcement des capacités à la lumière du plan d'activités du PNUE pour 2005 et de toute information additionnelle remise au Comité exécutif après la préparation de ce document.

5. Envisager l'approbation du financement de la préparation d'un supplément au manuel du PNUE sur les services de douanes à un coût moindre ou bien de la proposition de révision complète du manuel.

ii) PNUD

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/15 : contient 12 activités présentées par le PNUD dont 5 demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions. Dix de ces projets ont fait l'objet d'une recommandation pour approbation globale et sont examinés au point 7a) de l'ordre du jour. Une demande de financement de l'unité centrale sera examinée au point 7e) de l'ordre du jour. Une demande de renouvellement du renforcement des institutions fera l'objet d'un examen individuel.

Questions à traiter :

- renforcement des institutions en Iran : L'Iran est toujours en situation de non-conformité pour le 1,1,1-TRICHLOROÉTHANE et risque de l'être pour le calendrier de réduction du CTC en 2005, dans l'attente de la conclusion de l'examen par les Parties de sa demande de révision des données de référence pour chacune des substances. Toutefois, l'ONUDI mène actuellement des activités pour appuyer l'exercice de vérification des données, exigé par le Comité d'application.

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité pourrait :

1. Envisager l'approbation de la deuxième année de la Phase V du projet de renforcement des institutions en Iran, sans porter préjudice au mécanisme du Protocole de Montréal en matière de non-conformité.

iii) ONUDI

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/16 : contient 3 activités présentées par l'ONUDI dont une demande de renouvellement d'un projet de renforcement des institutions. L'examen individuel est recommandé pour 2 activités et une demande de financement de l'unité centrale sera examinée au point 7e) de l'ordre du jour.

Questions à traiter :

- L'ONUDI demande l'approbation du financement de la préparation d'un projet d'investissement pour éliminer la consommation de CFC dans la fabrication d'inhalateurs à doseur en Iran. A sa 41^e réunion, le Comité exécutif avait approuvé une entente sur un plan national d'élimination des CFC stipulant que l'Iran reconnaissait que par l'acceptation de cette entente et l'accomplissement de ses obligations de financement par le Comité exécutif, le pays renonçait à demander ou à recevoir d'autres montants du Fonds multilatéral pour sa consommation de CFC; et
- L'ONUDI a demandé un financement de 40 000 \$US pour un atelier de formation et de sensibilisation afin de prévenir l'utilisation du bromure de méthyle en Arménie. Ce pays avait reçu auparavant l'assistance du FEM qui n'incluait pas de composante pour le bromure

de méthyle. Aux termes de l'article 7, l'Arménie a déclaré une consommation de 1,02 tonnes PAO de bromure de méthyle en 2004 mais sa consommation de référence est de zéro et le pays est potentiellement en situation de non-conformité. La proposition est aussi reliée à la question d'orientation sur l'assistance à des pays qui ont des consommations de référence et courante de zéro (point 7a) de l'ordre du jour).

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité pourrait :

1. Envisager, puisque la demande de financement pour la préparation de projet proposé est inadmissible, inviter le Gouvernement d'Iran à déposer au moment approprié une demande de financement pour une stratégie de transition concernant les inhalateurs à doseur conformément à l'entente sur le plan national d'élimination d'Iran.
2. Examiner si, compte tenu des activités d'élimination financées antérieurement par le FEM, le Gouvernement d'Arménie pourrait demander l'assistance du Fonds multilatéral pour éliminer sa consommation de bromure de méthyle. Si oui et à condition que le Secrétariat puisse confirmer la réception de la lettre requise du gouvernement, envisager l'approbation de la demande de 40 000 \$US pour un projet d'assistance technique, à la lumière de la question d'orientation sur l'assistance aux pays qui n'ont pas de consommation de référence traitée au point 7a) de l'ordre du jour.

iv) Banque mondiale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/17 : contient 2 activités présentées par la Banque mondiale. Une demande de financement de l'unité centrale sera examinée au point 7e) de l'ordre du jour. L'autre proposition, un renouvellement du renforcement des institutions, fera l'objet d'un examen individuel.

Question à traiter :

- La Banque mondiale a déposé une demande de financement pour la deuxième année de la Phase VI du projet de renforcement des institutions du Chili. Le Chili a clarifié sa situation au sujet de sa non-conformité apparente pour la consommation de CFC-112 et a introduit des mesures pour ramener sa consommation de bromure de méthyle à la conformité en 2005.

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité pourrait :

1. Envisager l'approbation du financement de la deuxième année de la Phase VI du projet de renforcement des institutions du Chili.

d) Budget du Programme d'aide à la conformité (PAC) et programme de travail du PNUE pour l'année 2006

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/18 : contient le programme de travail du PNUE pour 2006 qui comprend le budget proposé pour le Programme d'aide à la conformité (PAC) du PNUE, évalué à 7 770 000 \$US, plus des frais d'appui d'agence de 8%, soit 621 600 \$US.

Questions à traiter :

- Les facteurs-clés dans le dépôt du budget du PAC du PNUE pour 2006 semblent être :
 - a) Une demande de budget de base de 8 083 440 \$US (incluant les coûts d'appui) qui reflète les priorités de financement et une nouvelle répartition entre plusieurs postes budgétaires pour absorber, entre autres, une augmentation de 75 à 85% des coûts du poste de Chef de bureau, un assistant à temps plein pour le coordinateur régional d'Europe et d'Asie centrale et une augmentation des fonds pour la coopération Sud-Sud;
 - b) de nouvelles demandes du PAC pour les activités de sensibilisation totalisant 353 160 US (incluant les coûts d'appui);
- La demande de budget de base représente une augmentation de 4%, soit l'allocation historique pour l'inflation;
- Les nouvelles demandes pour la sensibilisation incluent : 207 000 \$US, plus les coûts d'appui, pour le programme de sensibilisation régional, financé auparavant sur une base annuelle, à hauteur de 200 000 \$US depuis 2001, plus les coûts d'appui, par les amendements aux Programmes de travail; et 120 000 \$US pour les activités de sensibilisation mondiale suite au financement approuvé à la 45^e réunion pour les activités de sensibilisation mondiale en 2005;
- Le principal enjeu semble être le montant du budget alloué au financement de programme pour l'information et la sensibilisation mondiale à titre d'ajout permanent au budget du PAC, étant entendu que les augmentations futures resteraient à l'intérieur de l'allocation de 4% pour l'inflation et que toutes activités additionnelles d'information et de sensibilisation ne feraient plus l'objet de demandes à travers les amendements du Programme de travail; et
- Jusqu'à présent le PNUE n'a pas remboursé les fonds inutilisés en 2004 tel que requis par la décision 35/36 d), toutefois il a remboursé des fonds sur le budget de 2003.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité pourrait

1. Envisager approuver le budget du PAC pour 2006 au montant de 7 770 000 \$US, plus des coûts d'appui de 621 600 \$US, sur la base suivante :
 - a) À l'avenir, le PNUE ne solliciterait plus de financement distinct à travers les amendements du programme de travail pour des activités de sensibilisation ou d'information du public, y compris le programme de sensibilisation régional financé antérieurement à hauteur de 200 000 \$US par an;
 - b) Les demandes pour de futures augmentations du PAC seraient limitées à 4%;
 - c) Le PNUE est encouragé à poursuivre ou à élargir les priorités de financement entre les postes budgétaires du PAC afin de composer avec les changements de priorités.
2. Envisager demander au Secrétariat de communiquer avec le PNUE et de surveiller le remboursement des fonds non dépensés, conformément à la décision 35/36 d).

e) Coûts de financement de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/19 : contient l'examen annuel du régime des coûts administratifs courants, en réponse à la décision 41/94 d) et d'après les allocations de base établies pour la période triennale 2006-2008 à la 46^e réunion (décision 46/35).

Question à traiter :

- Budget des coûts administratifs pour 2005 et budget proposé pour 2006.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité pourrait

1. Prendre note du document sur les coûts de l'unité de base pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale, contenu dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/19.
2. Approuver un montant de 1,7 millions \$US, chaque, pour le financement de l'unité de base en 2006 pour le PNUD et l'ONUDI et de 1,5 millions \$US pour la Banque mondiale conformément à la décision 46/35.

f) Projets d'investissement

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/20 : contient le rapport du Secrétariat sur les expériences tirées de la préparation des projets, les besoins de modifications ou d'amendements des critères et des modalités approuvés par la décision 46/33 pour les projets de démonstration des refroidisseurs. Il contient aussi des observations sur la proposition de projet du PNUE concernant les activités d'information, de diffusion et de sensibilisation au niveau mondial ainsi que des recommandations sur les actions futures et la répartition potentielle du financement.

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/21 : contient des informations sur les projets de démonstration des refroidisseurs, déposés par le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale.

Question à traiter :

- A partir des informations sur les propositions de projets et du rapport du Secrétariat, le Comité exécutif pourrait discuter de la manière de procéder pour l'utilisation du créneau de financement pour les projets de démonstration des refroidisseurs.

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre :

1. A venir.

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/12 : contient à l'Annexe II une liste des 19 projets recommandés pour un examen individuel. Tous les autres projets d'investissement, en cours et pour des activités nouvelles, ont fait l'objet d'une recommandation d'approbation globale et ont été examinés au point 7a) de l'ordre du jour. Des surcoûts ont été acceptés pour tous les 19 projets sauf 1.

Question à traiter :

- Dans le tableau de l'Annexe II reproduit ci-dessous : chacun des 19 projets devrait faire l'objet d'un examen individuel en vue de son approbation. Les descriptions des projets et les observations du Secrétariat se trouvent dans le document du projet de pays correspondant, cité dans le tableau. *(le cas échéant, le Secrétariat présentera la ou les questions impliquées)*

Tableau 1: Liste des projets recommandés pour un examen individuel

Pays	Projet	Secteur	Agence	No. du document
Production				
Chine	Élimination de la production et de la consommation de CTC comme agent de transformation et autres usages non identifiés (phase I): programme annuel de 2006	CTC production/ Consommation	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/25
Chine	Plan sectoriel pour l'élimination de la production de CFC: programme annuel de 2006	CFC production	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/25
Mexique	Plan sectoriel pour l'élimination du secteur de la production de CFC-11 et de CFC-12 (quatrième tranche)	CFC production	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/36
Bromure de méthyle				
Iran	Élimination finale du BM dans la fumigation des sols pour les plants d'oliviers, les arbres fruitiers, les pépinières et autres usages	Bromure de méthyle	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/30
Liban	Élimination sectorielle du BM dans la production de légumes, de fleurs coupées et de tabac (cinquième tranche)	Bromure de méthyle	PNUD	UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/32
Libye	Élimination du BM dans l'horticulture: tomates, concombres, poivrons et autres	Bromure de méthyle	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/33
Syrie	Élimination du BM dans la fumigation des céréales (troisième tranche)	Bromure de méthyle	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/44
Turquie	Élimination du BM dans les cultures protégées de tomates, concombres et oeillets (troisième et quatrième tranches)	Bromure de méthyle	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/46
Zimbabwe	Élimination finale du BM utilisé pour le tabac (première tranche)	Bromure de méthyle	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/47
Réfrigération				
Chine	Plan d'élimination du CFC dans le secteur de l'entretien en réfrigération : deuxième tranche	Réfrigération	Japon, PNUE, ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/25
Inde	Plan national d'élimination de la consommation de CFC axé sur le secteur de l'entretien de la réfrigération : programme de travail de 2006	Réfrigération	PNUD, PNUE, ONUDI, Allemagne et Suisse	UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/29
Turquie	Plan d'élimination finale des CFC: programme annuel de 2006	Réfrigération	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/46
Agents de transformation				
Colombie	Élimination du CTC comme agent de transformation dans l'élimination du trichlorure d'azote pendant la production de chlore à Prodesal S.A.	Agent de transformation	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/26
Plan d'élimination				
Afghanistan	Mise en oeuvre du plan national d'élimination	Plan d'élimination	Allemagne, PNUE	UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/22
Argentine	Plan national d'élimination des CFC: programme de travail de 2006	Plan d'élimination	ONUDI, Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/23

Pays	Projet	Secteur	Agence	No. du document
RPD de Corée	Plan d'élimination national	Plan d'élimination	PNUE, ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/31
Fidji	Plan de gestion de l'élimination finale	Plan d'élimination	PNUD, PNUE	UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/27
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Plan de gestion de l'élimination finale des CFC	Plan d'élimination	PNUD, PNUE	UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/42
Tunisie	Plan d'élimination national des SAO	Plan d'élimination	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/45

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité pourrait envisager approuver chacun des 19 projets qui figurent dans la liste précédente, sur la base des informations fournies dans le document de proposition de projet correspondant, y compris les observations du Secrétariat; tout autre document additionnel distribué conformément à la décision 41/80 et toute information additionnelle fournie à la réunion par le Secrétariat ou par l'agence d'exécution concernée.

8. Programmes de pays

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/48 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/49 : contiennent respectivement le programme de pays d'Afghanistan et la mise à jour du programme de pays de la Tunisie.

Question à traiter : Aucune

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité pourrait :

1. Approuver le programme de pays d'Afghanistan et la mise à jour du programme de pays de la Tunisie, en indiquant que ces approbations ne signifient pas l'approbation des projets identifiés dans ces documents, ni de leurs niveaux de financement.
2. Demander aux Gouvernements d'Afghanistan et de la Tunisie de faire rapport annuellement au Comité exécutif sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de leurs programmes de pays, en prenant note que le premier rapport devrait parvenir au Secrétariat au plus tard le 1^{er} mai 2006.

9. Comptes du Fonds multilatéral

a) Comptes finaux de l'année 2004

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/50 : fournit des informations sur les comptes finaux du Fonds pour l'année 2004. Les Annexes 1.1 à 1.7 jointes à ce document constituent les comptes finaux du Fonds pour 2004, tels qu'enregistrés dans le système du PNUE. Les comptes de 2004 ont été vérifiés et attendent la signature de la lettre de recommandations du Conseil des vérificateurs des Nations Unies. Le Trésorier portera à l'attention du Comité exécutif toute autre observation ou modification subséquente importante dans les comptes finaux, le cas échéant.

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité pourrait prendre note, avec gratitude, des comptes finaux de 2004.

b) Conciliation des comptes des années 2003 et 2004

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/51 : aborde les problèmes de conciliation des comptes des années 2003 et 2004 conformément à la décision 38/9 d).

Question à traiter: A venir.

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre : A venir.

10. Budgets révisés du Secrétariat du Fonds pour 2006 et 2007, et budget proposé pour l'année 2008

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/52 : contient les budgets révisés du Secrétariat du Fonds pour 2006 et 2007 et le budget proposé pour 2008. La révision du budget de 2006 est soumise à l'approbation du Comité exécutif à sa 47^e réunion pour introduire les coûts opérationnels du Secrétariat au même niveau que les années antérieures. Il inclut aussi une augmentation de 73 300 \$US pour couvrir le coût minimal du reclassement d'un poste de service général (GS) de G4 à G5 et le coût d'un nouveau poste junior aux technologies de l'information de niveau P2 pour répondre aux tâches nettement plus complexes et aux demandes accrues du Secrétariat en matière de technologies de l'information et de sécurité des réseaux. Le budget de 2007 a été révisé pour refléter le coût additionnel provenant du reclassement d'un poste GS et de la création d'un nouveau poste aux technologies de l'information, proposé en 2006. Le budget proposé pour 2008 reflète les coûts de personnel en 2008 pour permettre le prolongement des contrats du personnel sur la base des composantes salariales proposées pour le personnel en 2007 en utilisant un taux standard d'inflation de 5% par rapport aux coûts du personnel en 2007.

Question à traiter :

- La création d'un poste P2 et le reclassement d'un poste GS.

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre :

1. Le Comité exécutif est invité à approuver :
 - a) le montant de 1 023 680 \$US dans le budget révisé du Secrétariat du Fonds qui totalise 3 572 455 \$US pour couvrir la composante salariale de 2006 déjà approuvée à la 44^e réunion du Comité exécutif et les coûts opérationnels du Secrétariat en 2006 ainsi que le reclassement d'un poste GS de G4 à G5 et un poste additionnel de P2;
 - b) le montant de 102 589 \$US dans la composante salariale révisée du budget de 2007 totalisant 2 778 803 \$US, incluant une augmentation de 3,69% résultant du reclassement d'un poste GS de G4 à G5 et d'un poste P2 additionnel;
 - c) la composante salariale proposée pour 2008 du budget totalisant 2 898 976 \$US.

11. Résultats préliminaires d'une analyse des mesures et des politiques supplémentaires pouvant être nécessaires pour assurer le respect de toutes les exigences d'élimination des SAO, dont l'examen des projets de renforcement des institutions envisagé à la décision 35/57 (suivi de la décision 45/55).

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/53 : contient une analyse préliminaire des mesures et des politiques supplémentaires pouvant être nécessaires pour assurer le respect de toutes les exigences d'élimination des SAO à la lumière du document supplémentaire préparé par le Gouvernement de la Chine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/47). Il contient aussi un examen des projets de renforcement des institutions approuvés et des autres activités de renforcement ainsi qu'une discussion sur l'administration des projets de renforcement des institutions.

Question à traiter :

- Pertinence des activités actuelles de renforcement des institutions et de renforcement des capacités financées par le Fonds multilatéral pour soutenir l'élimination et la conformité aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal jusqu'en 2010 inclusivement;
- Le besoin éventuel d'un soutien institutionnel au-delà de 2010; et
- Les possibilités d'une administration plus efficace et plus efficiente des renouvellements des projets de renforcement des institutions.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif pourrait :

1. Envisager :

- a) prendre note des mesures spécifiques prises durant la période de conformité pour fournir un soutien additionnel et garanti et réorienter le travail du Comité exécutif pour faciliter la conformité; et
- b) accepter que les mesures déjà prises constituent une réponse appropriée pour répondre aux besoins des pays visés à l'article 5 en ce qui a trait à leurs obligations de conformité aux termes du Protocole de Montréal jusqu'au 1^{er} janvier 2010 inclusivement.

2. Envisager :

- a) prendre note des mesures anticipées requises dans les pays visés à l'article 5 pour remplir leurs obligations de conformité après 2010 et qui laissent entrevoir le besoin éventuel d'un soutien financier du renforcement des institutions au-delà de 2010;
- b) décider que les dispositions et les niveaux d'un financement éventuel du soutien du renforcement des institutions au-delà de 2010 devraient être examinés à la fin de 2007; et
- c) décider d'explorer la portée et la nature des mesures additionnelles que le Comité exécutif pourrait envisager financer dans le cadre des enquêtes, des mesures

institutionnelles et/ou autres activités préparatoires pour l'élimination des HCFC, à la lumière des résultats de l'étude sur la Chine.

12. Nouvelles mesures pour la surveillance et l'évaluation des progrès des agences en ce qui a trait aux accords pluriannuels (suivi de la décision 46/8)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/54 : contient le document de travail préparé conformément à la décision 46/8. Le document examine le système actuel de surveillance des accords pluriannuels, le problème des dates d'achèvement pour les tranches annuelles et la définition de l'élimination pour les tranches et il conclut par des options et des recommandations.

Questions à traiter :

- Dates d'achèvement des tranches annuelles, soldes et retards;
- Définition de l'élimination pour les tranches annuelles des accords pluriannuels;
- Options pour améliorer l'exactitude des rapports périodiques sur les accords pluriannuels; et
- Surveillance des retards dans le dépôt des tranches annuelles.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du rapport sur les options de surveillance et d'évaluation des progrès des agences pour les accords pluriannuels, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/54.
2. Adopter les options mentionnées aux paragraphes 34 et 35 pour améliorer l'exactitude des rapports périodiques sur les accords pluriannuels.
3. Demander aux agences d'exécution d'enregistrer l'élimination selon les niveaux réels de consommation atteints durant les tranches annuelles des accords pluriannuels, tout en prenant note que dans certains cas l'élimination requiert des explications complémentaires et qu'il faudrait instaurer un usage cohérent de la définition de l'élimination réelle et prévue.
4. Décider d'inclure à l'ordre du jour des prochaines réunions une rubrique distincte sous ce point de l'ordre du jour, intitulée "Retards dans le dépôt des tranches annuelles".
5. Demander aux agences d'exécution d'informer les pays de la nécessité de dépasser l'élimination indiquée dans un accord pour répondre aux obligations du Protocole de Montréal et dans les cas où les données de consommation ou de production réelles ont entraîné des modifications de l'élimination mentionnée dans les accords.

13. Indicateurs d'efficacité qualitatifs (suivi de la décision 46/14)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/55 : contient les observations des membres du Comité exécutif (Canada et Japon) sur le sujet des indicateurs d'efficacité qualitatifs et présente à nouveau le document sur les indicateurs d'efficacité qualitatifs, et la faisabilité et le bien-fondé d'étendre les indicateurs d'efficacité aux agences d'exécution bilatérales (UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/17), au titre du suivi de la décision 46/14.

Questions à traiter :

- Indicateurs d'efficacité quantitatifs révisés, et
- Extension des indicateurs d'efficacité actuels aux agences bilatérales.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/55 sur les indicateurs d'efficacité.
2. Envisager l'adoption de la pondération révisée des indicateurs d'efficacité quantitative [comme le suggère le Gouvernement du Canada] pour une mise en œuvre dans le contexte de l'évaluation de 2005 de l'efficacité des agences d'exécution multilatérales et bilatérales, de la manière suivante :

Type d'indicateur	Item	Pondération	Sous-total
Approbation	Tranches pluriannuelles approuvées	15	
Approbation	Projets individuels/activités approuvées	10	
			25
Mise en oeuvre	Activités-repères achevées	20	
Mise en oeuvre	SAO éliminées par des projets individuels	15	
Mise en oeuvre	Achèvement de projets	10	
Mise en oeuvre	Assistance fournie sur les politiques/règlements	10	
			55
Administratif	Rapidité d'achèvement du volet financier	10	
Administratif	Dépôt ponctuel des RAP	5	
Administratif	Dépôt ponctuel des rapports périodiques	5	
			20

3. Envisager de ne pas exiger des agences d'exécution bilatérales qu'elles établissent des objectifs pour les indicateurs d'efficacité quantitatifs [suggestion du Gouvernement du Japon].

14. Mandat, budget et modalités proposés pour une étude sur la collecte, la récupération, le recyclage, la régénération, le transport et la destruction de SAO indésirables (suivi de la décision 46/36)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/56 : contient le document de travail conformément à la décision 46/36. Il inclut un mandat possible pour une étude sur la collecte, la récupération, le recyclage, la régénération, le transport et la destruction de SAO indésirables et propose une réunion d'experts pour poursuivre l'élaboration du mandat.

Questions à traiter :

- But de cette étude;
- Nécessité d'une réunion d'experts; et
- Mandat, modalités et budget proposés.

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif pourrait demander au Secrétariat du Fonds multilatéral de procéder à l'organisation d'une réunion d'experts sur la récupération, le recyclage, la régénération, le transport et la destruction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, à titre de première pas, et de déterminer la portée de l'étude sur ce sujet à partir du processus énoncé dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/56.

15. Rapport sur la documentation des procédures et des pratiques internes du Trésorier

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/57 : est déposé par le Secrétariat pour faire suite à la décision 45/59 f) ii) qui demandait au Trésorier de "remettre chaque année un rapport sur les progrès réalisés dans la justification des procédures et pratiques internes, jusqu'à ce qu'elles soient documentées à fond" et la Recommandation 23 du sous-groupe sur l'étude du mécanisme financier à l'Annexe XVII du rapport de la 45^e réunion du Comité exécutif qui demandait au Trésorier de remettre un rapport final sur la justification des procédures et pratiques internes à la 46^e réunion. La Recommandation 23 demandait aussi au Comité exécutif de "faire rapport aux Parties une fois terminée la justification des procédures et pratiques internes du Trésorier pleinement documentée". Ce document est une mise à jour du document UNEP/OzL.Pro/46/Inf.2 et il contient le rapport final sur la justification des procédures et pratiques internes du Trésorier en ce qui a trait à l'ensemble des responsabilités du Trésorier de fournir au Comité des rapports réguliers et des mises à jour.

Questions à traiter : Aucune.

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif est invité à prendre du rapport final sur les progrès sur la justification des procédures et pratiques internes du Trésorier, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/57.

16. Projet de document d'introduction du Comité exécutif (suivi de la décision 46/41)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/58 : contient le projet de document d'introduction du Comité exécutif, élaboré par le Secrétariat en réponse à la décision 46/41.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du projet de document d'introduction du Comité exécutif, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/58.
2. Demander au Secrétariat de finaliser le document d'introduction du Comité exécutif, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/58, à partir des commentaires et suggestions exprimés à la 47^e réunion et de le remettre aux membres du Comité exécutif avant la première réunion de 2006.

17. Rapport du Sous-groupe du Comité exécutif sur le secteur de la production

Trois projets seront examinés par le Sous-groupe du Comité exécutif sur le secteur de la production, à savoir :

- Plan sectoriel pour l'élimination des applications de SAO comme agent de transformation (Phase II) et de la production correspondante de CTC en Chine;
- Plan sectoriel pour le secteur de la production du bromure de méthyle en Chine (première tranche); et
- Plan sectoriel pour le secteur de la production des SAO en Roumanie.

Le rapport sera remis au Comité exécutif une fois que le Sous-groupe se sera réuni pendant la 47^e réunion.

18. Rapport du Comité exécutif à la dix-septième Réunion des Parties

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/60 : contient un projet de rapport à la dix-septième Réunion des Parties. Ce document s'appuie sur les 44^e, 45^e et 46^e réunions du Comité exécutif.

Questions à traiter : Puisque la période de compte rendu inclut la 47^e réunion, le rapport devra être mis à jour immédiatement après la finalisation du rapport de la 47^e réunion du Comité exécutif.

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre : Après examen du projet de rapport, le Comité exécutif pourrait autoriser le Secrétariat à finaliser le rapport à la lumière des débats tenus et des décisions prises à la 47^e réunion du Comité exécutif et de toute observation faite sur ce point par les membres du Comité exécutif.